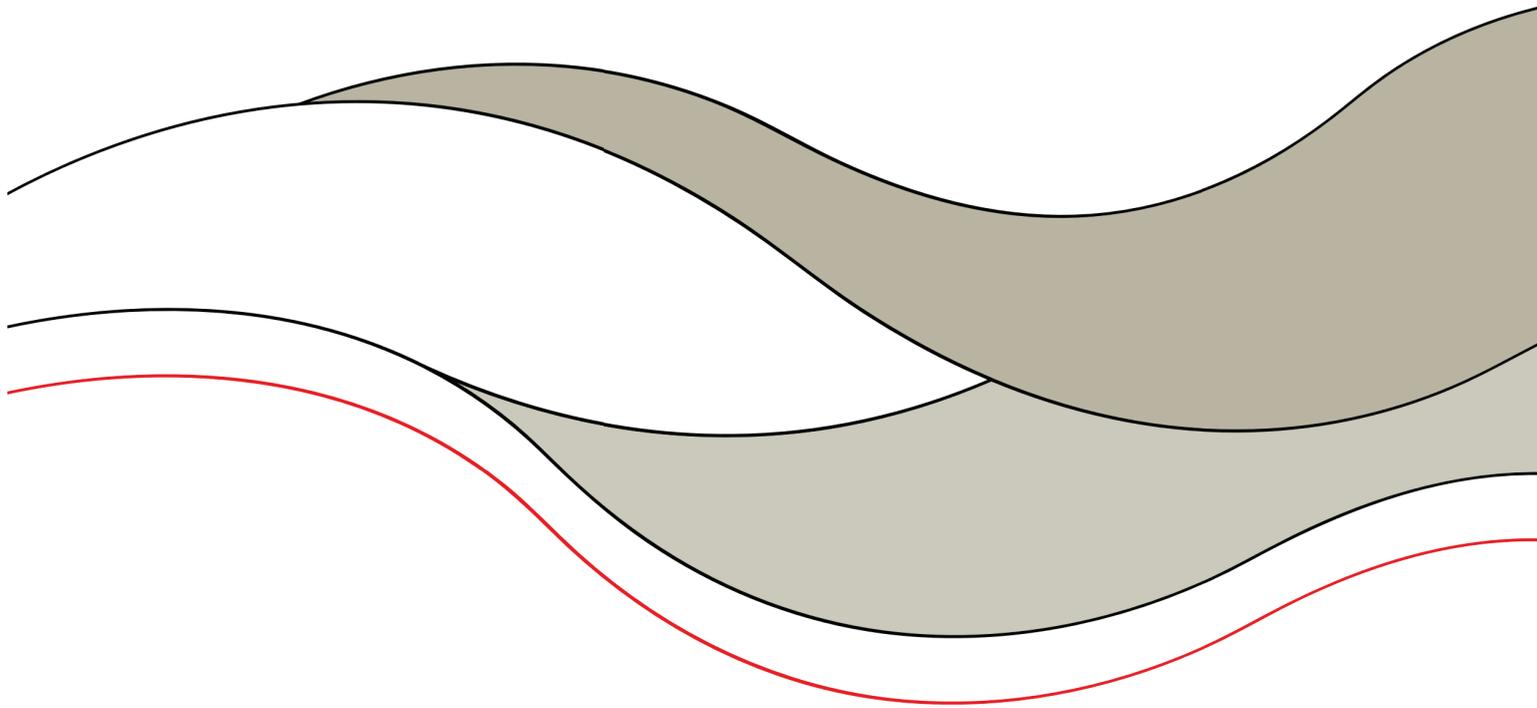


Rapport semestriel 2023/2024

Rapport semestriel non révisé
au 30 avril 2024



**Société d'investissement de droit luxembourgeois (SICAV)
R.C.S. Luxembourg N° B 86.004**

UBS (Lux) Money Market SICAV
UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR¹
UBS (Lux) Money Market SICAV – USD²

¹ anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR Sustainable

² anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – USD Sustainable

Sommaire

Catégories de placements et ISIN	2
Gestion et Administration	3
Caractéristiques de la Société	4
UBS (Lux) Money Market SICAV	8
UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR ¹	11
UBS (Lux) Money Market SICAV – USD ²	17
Notes aux états financiers	23
Annexe 1 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)	29

Restrictions de vente

Les actions de cette Société ne peuvent être offertes,
vendues ou délivrées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique.

¹ anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR Sustainable

² anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – USD Sustainable

Catégories de placements et ISIN

UBS (Lux) Money Market SICAV –

EUR¹

F-acc	LU2176608151
F-UKdist	LU2600222884
P-acc	LU0142661270
P-dist	LU2176608235
Q-acc	LU0357834745

USD²

F-acc	LU0957231367
P-acc	LU0146075105
Q-acc	LU0357834315

¹ anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR Sustainable

² anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – USD Sustainable

Gestion et Administration

Siège social

33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Conseil d'administration

Robert Süttinger, Président
Managing Director, UBS Asset Management
Switzerland AG, Zurich, Suisse

Francesca Guagnini, Membre
Managing Director, UBS Asset Management (UK) Ltd.
Londres, Grande Bretagne

Raphael Schmidt-Richter, Membre
Executive Director, UBS Asset Management
(Deutschland) GmbH
Francfort-sur-le Main, Allemagne

Josée Lynda Denis, Membre
Independent Director, Luxembourg

Ioana Naum, Membre
Executive Director, UBS Asset Management
Switzerland AG, Zurich, Suisse

Société de gestion et Agent de domiciliation

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 154.210

Gestionnaire de portefeuille

UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich

Dépositaire et Agent payeur central

UBS Europe SE, Luxembourg Branch
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Distributeur

UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich

Agent administratif

Northern Trust Global Services SE
10, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange

Réviseur d'entreprises agréé de la Société

ERNST & YOUNG S.A.
35E, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Distribution en Suisse

Représentant
UBS Fund Management (Switzerland) AG
P.O. Box
Aeschenvorstadt 1
CH-4052 Bâle

Agents payeurs
UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich
et ses agences en Suisse

Le prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), les statuts de la Société, les rapports annuels et semestriels, ainsi que les modifications apportées au portefeuille-titres de la société citée dans la présente publication sont disponibles sans frais auprès d'UBS Switzerland AG, Boîte postale, CH-8001 Zurich ou d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, Boîte postale, CH-4002 Bâle.

Le prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), les statuts de la Société, les rapports annuels et semestriels, ainsi que les modifications apportées au portefeuille-titres de la société citée dans la présente publication sont disponibles sans frais auprès des distributeurs et au siège de la Société.

Caractéristiques de la Société

UBS (Lux) Money Market SICAV (ci-après la «Société») propose à l'investisseur différents compartiments («structure à compartiments multiples»), qui investissent chacun selon la politique de placement décrite dans le prospectus. Les caractéristiques des divers compartiments sont définies dans le prospectus, qui est mis à jour chaque fois qu'un nouveau compartiment est lancé.

La Société est un fonds de placement ouvert constitué sous la dénomination UBS (Lux) Short Term Sicav le 5 février 2002 sous la forme juridique d'une SICAV conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif. La Société a été renommée UBS (Lux) Money Market SICAV le 17 août 2007 par voie de modification des statuts. Elle est soumise depuis le 1er juillet 2011 à la Loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée. La Société a désigné UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. en tant que Société de gestion avec effet au 15 avril 2011.

Les compartiments sont des fonds monétaires au sens du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires.

Les compartiments suivants sont actifs au 30 avril 2024:

UBS (Lux) Money Market SICAV	Monnaie de compte
– EUR ¹	EUR
– USD ²	USD

¹ anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR Sustainable

² anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – USD Sustainable

Différentes catégories d'actions peuvent être proposées pour les compartiments. Les informations concernant les catégories d'actions disponibles pour chaque compartiment sont disponibles auprès de l'agent administratif et à l'adresse www.ubs.com/funds.

Les actions sont émises uniquement sous forme nominative.

«P»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «P» sont proposées à tous les investisseurs. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«K-1»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «K-1» sont proposées à tous les investisseurs. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.1. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 5 millions AUD, 20 millions BRL, 5 millions CAD, 5 millions CHF, 100 millions CZK, 35 millions DKK, 3 millions EUR, 2.5 millions GBP, 40 millions HKD, 500 millions JPY, 45 millions NOK, 5 millions NZD, 25 millions PLN, 175 millions RUB, 35 millions SEK, 5 millions SGD, 5 millions USD ou 40 millions ZAR.

«K-X»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «K-X» sont exclusivement proposées aux investisseurs ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à la gestion des actifs et à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société, à l'agent administratif et au dépositaire) ainsi qu'à la commercialisation sont portés au compte de l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0,001. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«K-B»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «K-B» sont exclusivement proposées aux investisseurs ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses distributeurs agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais liés à la gestion des actifs sont facturés à l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«F»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la lettre «F» s'adressent exclusivement aux sociétés affiliées à UBS Group AG. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Les actions ne peuvent être acquises que par les sociétés affiliées à UBS Group AG pour leur propre compte ou dans le cadre de mandats discrétionnaires de gestion des actifs qui ont été confiés aux sociétés affiliées à UBS Group AG. Dans le dernier cas, ces actions doivent être restituées sans frais à la société à leur valeur nette d'inventaire alors en vigueur lors de la résiliation du mandat de gestion des actifs. Les actions affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2,000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«Q»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «Q» sont exclusivement proposées aux intermédiaires financiers qui (i) réalisent des investissements pour leur propre compte, et/ou (ii) conformément aux exigences réglementaires, ne sont pas autorisés à percevoir de commission de distribution, et/ou (iii) conformément à un contrat écrit ou à un contrat relatif à un plan d'épargne en fonds conclu avec leurs clients, ne sont autorisés à proposer à ceux-ci que

des catégories sans rétrocessions, sous réserve qu'elles soient disponibles dans le fonds de placement correspondant. Les investissements ne répondant plus aux critères énoncés ci-dessus peuvent faire l'objet d'un rachat forcé à leur valeur nette d'inventaire alors en vigueur ou être convertis dans une autre catégorie du compartiment. La Société et la Société de gestion déclinent toute responsabilité en cas de préjudice fiscal dû à un rachat forcé ou à une conversion. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR.

«QL»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «QL» sont exclusivement proposées à certains intermédiaires financiers (i) ayant reçu une autorisation de la Société de gestion avant la première souscription et (ii) qui, conformément aux exigences réglementaires, ne sont pas autorisés à percevoir de commission de distribution et/ou (iii) qui, conformément à un contrat écrit conclu avec leurs clients, ne sont autorisés à proposer à ceux-ci que des catégories sans rétrocessions, sous réserve qu'elles soient disponibles dans le fonds de placement correspondant. Le montant d'investissement minimal requis par la Société de gestion s'élève à 200 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise). La Société de gestion peut renoncer temporairement ou définitivement à ce montant d'investissement minimal. Les investissements ne répondant plus aux critères énoncés ci-dessus peuvent faire l'objet d'un rachat forcé à leur valeur nette d'inventaire alors en vigueur ou être convertis dans une autre catégorie du compartiment. La Société et la Société de gestion déclinent toute responsabilité en cas de préjudice fiscal dû à un rachat forcé ou à une conversion. La plus petite unité négociable de ces actions est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«INSTITUTIONAL»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «INSTITUTIONAL» affichent une plus petite unité négociable de 0.001. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR. Le montant de souscription minimal pour ces actions s'élève à 5 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise).

Lors de la souscription:

- (i) un montant minimal doit être respecté, tel qu'indiqué dans la liste ci-dessus; ou

- (ii) une convention écrite entre l'investisseur et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés, ou une autorisation écrite d'UBS Asset Management Switzerland AG, ou de l'un de ses partenaires contractuels agréés, doit exister; ou
- (iii) l'investisseur doit être un établissement pour la prévoyance professionnelle d'UBS Group AG ou l'une des sociétés du groupe détenues à 100%.

«PREFERRED»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «PREFERRED» affichent une plus petite unité négociable de 0.001. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR. Le montant minimum de souscription pour ces actions est de 10 millions CHF (ou l'équivalent dans une devise étrangère).

Lors de la souscription:

- (i) un montant minimal doit être respecté, tel qu'indiqué dans la liste ci-dessus; ou
- (ii) une convention écrite entre l'investisseur et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés, ou une autorisation écrite d'UBS Asset Management Switzerland AG, ou de l'un de ses partenaires contractuels agréés, doit exister; ou
- (iii) l'investisseur doit être un établissement pour la prévoyance professionnelle d'UBS Group AG ou l'une des sociétés du groupe détenues à 100%.

La société de gestion peut renoncer à l'application du montant minimum de souscription si l'encours sous gestion total d'UBS ou la participation dans des organismes de placements collectifs d'UBS d'investisseurs institutionnels représente un montant supérieur à 30 millions CHF durant une période déterminée.

«PREMIER»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «PREMIER» affichent une plus petite unité négociable de 0.001. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR. Le montant de souscription minimal pour ces actions s'élève à 30 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise).

Lors de la souscription:

- (i) un montant minimal doit être respecté, tel qu'indiqué dans la liste ci-dessus; ou
- (ii) une convention écrite entre l'investisseur et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés, ou une autorisation écrite d'UBS

Asset Management Switzerland AG, ou de l'un de ses partenaires contractuels agréés, doit exister; ou
(iii) l'investisseur doit être un établissement pour la prévoyance professionnelle d'UBS Group AG ou l'une des sociétés du groupe détenues à 100%.

La société de gestion peut renoncer à l'application du montant minimum de souscription si l'encours sous gestion total d'UBS ou la participation dans des organismes de placement collectif d'UBS d'investisseurs institutionnels représente un montant supérieur à 100 millions CHF durant une période déterminée.

«I-B»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-B» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point c) de la Loi de 2010 ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société, à l'agent administratif et au dépositaire) sont directement mis à charge du compartiment au moyen de la commission. Les frais liés à la gestion des actifs et à la commercialisation sont facturés à l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0,001. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«I-X»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-X» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point c) de la Loi de 2010 ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à la gestion des actifs et à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société, à l'agent administratif et au dépositaire) ainsi qu'à la commercialisation sont portés au compte de l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Les actions affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«U-X»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «U-X» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point c) de la Loi de 2010 ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à la gestion des actifs et à l'administration du Fonds (qui

incluent les frais propres à la Société, à l'agent administratif et au dépositaire) ainsi qu'à la commercialisation sont portés au compte de l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Cette catégorie d'actions est axée exclusivement sur les produits financiers (fonds de fonds ou autres structures de pool en fonction des diverses législations). Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces actions s'élève à 10'000 AUD, 40'000 BRL, 10'000 CAD, 10'000 CHF, 200'000 CZK, 70'000 DKK, 10'000 EUR, 10'000 GBP, 100'000 HKD, 1 million JPY, 90'000 NOK, 10'000 NZD, 50'000 PLN, 350'000 RUB, 70'000 SEK, 10'000 SGD, 10'000 USD ou 100'000 ZAR.

Autres caractéristiques:

Devises

Les catégories d'actions peuvent être libellées dans les devises AUD, BRL, CAD, CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, NOK, NZD, JPY, PLN, RUB, SEK, SGD, USD ou ZAR. En ce qui concerne les catégories d'actions qui sont émises dans la monnaie de compte du compartiment considéré, cette dernière n'est pas mentionnée dans leur dénomination. La monnaie de compte est issue du nom du compartiment considéré.

«hedged»

Concernant les catégories d'actions pour lesquelles les devises de référence ne correspondent pas à la monnaie de compte du compartiment et qui incluent la composante «hedged» dans leur dénomination («**catégories d'actions en devise étrangère**»), le risque de fluctuation du cours de la devise de référence de chaque catégorie d'actions est couvert par rapport à la monnaie de compte du compartiment. Cette couverture sera comprise entre 95% et 105% de l'actif net total de la catégorie d'actions en devise étrangère. Du fait des variations de la valeur de marché du portefeuille ainsi que des souscriptions et des rachats au titre des catégories d'actions en devises, le niveau de couverture peut ponctuellement être inférieur ou supérieur aux limites précitées. La Société et le Gestionnaire de portefeuille mettront alors tout en oeuvre pour ramener la couverture dans les limites précitées.

La couverture décrite est sans effet sur les risques de change pouvant résulter des placements effectués dans d'autres devises que la monnaie de compte du compartiment considéré.

«BRL hedged»

Le réal brésilien (code monétaire ISO 4217: BRL) peut être soumis à des mesures de contrôle de change et à des restrictions relatives au rapatriement et déterminées par le gouvernement brésilien. Avant tout placement dans des catégories libellées en BRL, les investisseurs doivent en outre faire attention au fait que la disponibilité et la viabilité commerciale des catégories libellées en BRL ainsi que les conditions auxquelles celles-ci ont été mises à disposition ou négociées sont dépendantes, pour une large part, des évolutions politiques et prudentielles au Brésil. La couverture du risque de fluctuation est mise en oeuvre tel que décrit sous «hedged». Les investisseurs potentiels doivent être conscients des risques d'un nouvel investissement pouvant être effectué si la catégorie libellée en BRL devait être liquidée prématurément en raison de circonstances politiques

et/ou prudentielles. Cela ne s'applique pas pour le risque lié à un nouvel investissement compte tenu de la liquidation d'une catégorie d'actions et/ou du compartiment en vertu de la section «Dissolution de la société et de ses compartiments, fusion de compartiments».

«acc»

Aucun revenu n'est distribué pour les catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «-acc», sauf si la société en décide autrement.

«dist»

Des revenus sont distribués pour les catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «-dist», sauf si la société en décide autrement.

«qdist»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «-qdist» peuvent donner droit à des distributions trimestrielles hors frais et commissions. Ces distributions peuvent également être prélevées sur le capital (cela peut notamment comprendre des variations nettes réalisées et non réalisées de la valeur nette d'inventaire). La distribution issue du capital a pour conséquence que le capital investi par l'investisseur dans le compartiment diminue. En outre, les éventuelles distributions à partir des revenus et/ou du capital conduisent à une baisse immédiate de la valeur nette d'inventaire par action du compartiment. Pour les investisseurs dans certains pays, des taux d'imposition plus élevés que sur les plus-values obtenues lors de la vente d'actions peuvent être appliqués sur le capital distribué. Certains investisseurs peuvent donc avoir intérêt à privilégier l'investissement dans des catégories d'actions de capitalisation (-acc) plutôt que dans des catégories d'actions de distribution (-dist, -qdist). Les investisseurs peuvent être imposés ultérieurement sur les revenus et sur le capital provenant des catégories d'actions de capitalisation (-acc) par rapport aux actions de distribution (-dist). Il est conseillé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal à cet égard.

«mdist»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «-mdist» peuvent donner droit à des distributions mensuelles hors frais et commissions. Ces distributions peuvent également être prélevées sur le capital. La distribution issue du capital a pour conséquence que le capital investi par l'investisseur dans le compartiment diminue. En outre, les éventuelles distributions à partir des revenus et/ou du capital conduisent à une baisse immédiate de la valeur nette d'inventaire par action du compartiment. Pour les investisseurs dans certains pays, des taux d'imposition plus élevés que sur les plus-values obtenues lors de la vente d'actions peuvent être appliqués sur le capital distribué. Certains investisseurs pourraient donc privilégier l'investissement dans des catégories d'actions de capitalisation (-acc) plutôt que dans des catégories d'actions de distribution (-dist, -mdist). Les investisseurs peuvent être imposés ultérieurement sur les revenus et sur le capital provenant des catégories d'actions de capitalisation (-acc) par rapport aux actions de distribution (-dist). Il est conseillé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal à cet égard.

«UKdist»

Les catégories d'actions susvisées peuvent être émises en tant que telles avec la mention «UKdist». Celle-ci indique que la Société a l'intention de distribuer un montant équivalent à 100% des revenus soumis à déclaration au sens des dispositions régissant les «Fonds déclarants» («reporting funds») au Royaume-Uni, dès lors que les catégories d'actions sont soumises à ces dispositions. La Société ne prévoit pas de mettre de données fiscales à disposition dans d'autres pays pour ces catégories d'actions dans la mesure où celles-ci s'adressent à des investisseurs imposables au Royaume-Uni au titre de leur investissement dans la catégorie d'actions concernée.

«seeding»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «seeding» sont exclusivement proposées pour une période limitée. Plus aucune souscription n'est autorisée une fois ce délai écoulé, sauf décision contraire de la Société. Les actions peuvent toutefois être restituées conformément aux conditions de rachat y relatives. Sauf décision contraire de la Société, la plus petite unité négociable, le prix de souscription initiale et le montant de souscription minimal correspondent aux caractéristiques des catégories d'actions susmentionnées.

La société est constituée pour une durée indéterminée et son capital social est illimité.

L'exercice de la société se termine le dernier jour du mois d'octobre.

Des informations sur la cotation d'un compartiment de la Société à la Bourse de Luxembourg peuvent être obtenues auprès de l'agent administratif ou sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

L'émission et le rachat d'actions de la Société sont soumis aux dispositions en vigueur dans le pays concerné.

Seules sont valables les informations contenues dans le prospectus ou dans l'un des documents mentionnés dans le prospectus.

Les rapports annuels et semestriels sont tenus gratuitement à la disposition des actionnaires au siège de la Société et du dépositaire.

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du prospectus en vigueur accompagnant le dernier rapport annuel et, le cas échéant, le dernier rapport semestriel.

Les chiffres figurant dans le présent rapport renvoient aux performances passées et ne sauraient préjuger des résultats futurs.

UBS (Lux) Money Market SICAV

Etat combiné des actifs nets

	EUR
Actif	30.4.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	371 611 113.37
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	3 961 486.37
Total portefeuille-titres (note 1)	375 572 599.74
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	6 198 725.53
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires	37 093 289.69
A recevoir sur souscriptions	1 411 153.98
Intérêts à recevoir sur titres	126 378.21
Intérêts à recevoir sur liquidités	27 924.49
Autres actifs	66 751.19
TOTAL Actif	420 496 822.83
Passif	
A payer sur achats de titres (note 1)	-1 855 445.99
A payer sur rachats	-2 356 196.68
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-130 475.15
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-3 461.52
Total des Provisions pour frais	-133 936.67
TOTAL Passif	-4 345 579.34
Actifs nets à la fin de la période	416 151 243.49

Etat combiné des opérations

EUR

Revenus	1.11.2023-30.4.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	1 150 221.09
Intérêts sur titres	159 091.71
Dividendes	410 488.95
TOTAL des Revenus	1 719 801.75
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-775 996.74
Taxe d'abonnement (note 3)	-19 917.63
Autres commissions et frais (note 2)	-62 263.45
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-24 509.86
TOTAL des Charges	-882 687.68
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	837 114.07
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-9 649.82
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	7 826 805.75
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	578.61
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	7 817 734.54
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de la période	8 654 848.61
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	3 987.33
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	263 443.75
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	267 431.08
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	8 922 279.69

Etat combiné des variations de l'actif net

	EUR
	1.11.2023-30.4.2024
Actif net au début de la période	459 713 374.84
Souscriptions	214 989 784.28
Rachats	-267 077 749.32
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-52 087 965.04
Dividendes versés	-396 446.00
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	837 114.07
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	7 817 734.54
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	267 431.08
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	8 922 279.69
Actifs nets à la fin de la période	416 151 243.49

* Calculé à l'aide des taux de change du 30 avril 2024. En utilisant les taux de change du 31 octobre 2023, l'actif net combiné au début de l'année était de EUR 461 829 195.23.

UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR*

Données principales

Date	ISIN	30.4.2024	31.10.2023	31.10.2022
Actif net en EUR		242 212 369.30	277 148 301.49	231 485 381.28
Catégorie F-acc	LU2176608151			
Actions en circulation		261 686.0720	604 089.4040	291 278.8310
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		103.21	101.22	98.59
Catégorie F-UKdist¹	LU2600222884			
Actions en circulation		51 933.9660	53 115.0000	-
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		102.00	101.95	-
Catégorie P-acc	LU0142661270			
Actions en circulation		1 588 673.8170	1 617 804.2820	1 593 039.6520
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		120.55	118.47	115.68
Catégorie P-dist	LU2176608235			
Actions en circulation		124 764.7700	129 607.9030	135 840.7730
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		100.40	100.96	98.59
Catégorie Q-acc	LU0357834745			
Actions en circulation		56 865.9640	57 744.9210	51 609.6240
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		103.07	101.15	98.60

¹ Première VNI 31.3.2023

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % de l'actif net

France	17.16
Suède	13.44
Allemagne	8.60
Canada	7.81
Finlande	6.97
Australie	5.90
Pays-Bas	4.51
Norvège	4.11
Grande-Bretagne	4.08
Irlande	3.94
Etats-Unis	3.69
Autriche	3.28
Danemark	2.84
Luxembourg	1.64
Japon	1.23
TOTAL	89.20

Répartition économique en % de l'actif net

Banques & instituts de crédit	74.38
Fonds de placement	3.94
Biens de consommation divers	3.69
Immobilier	3.29
Etablissements financiers et sociétés de participation	2.25
Gouvernements nationaux et centraux	1.65
TOTAL	89.20

Etat des actifs nets

	EUR
Actif	30.4.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	214 290 031.03
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	1 772 685.21
Total portefeuille-titres (note 1)	216 062 716.24
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	2 018 263.14
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires	24 000 000.00
A recevoir sur souscriptions	237 387.08
Intérêts à recevoir sur titres	27 537.61
Intérêts à recevoir sur liquidités	13 837.77
Autres actifs	37 123.58
TOTAL Actif	242 396 865.42
Passif	
A payer sur rachats	-95 771.63
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-86 874.22
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-1 850.27
Total des Provisions pour frais	-88 724.49
TOTAL Passif	-184 496.12
Actifs nets à la fin de la période	242 212 369.30

Etat des opérations

	EUR
Revenus	1.11.2023-30.4.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	598 040.46
Intérêts sur titres	60 251.11
Dividendes	222 559.25
TOTAL des Revenus	880 850.82
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-522 701.15
Taxe d'abonnement (note 3)	-11 561.47
Autres commissions et frais (note 2)	-36 239.39
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-13 695.58
TOTAL des Charges	-584 197.59
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	296 653.23
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-14 999.36
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	3 806 130.12
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	3 791 130.76
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de la période	4 087 783.99
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	9 336.88
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	225 901.89
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	235 238.77
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	4 323 022.76

Variations de l'actif net

	EUR
	1.11.2023-30.4.2024
Actif net au début de la période	277 148 301.49
Souscriptions	133 044 940.39
Rachats	-171 907 449.34
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-38 862 508.95
Dividendes versés	-396 446.00
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	296 653.23
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	3 791 130.76
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	235 238.77
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	4 323 022.76
Actifs nets à la fin de la période	242 212 369.30

Evolution des actions en circulation

1.11.2023-30.4.2024	
Catégorie	F-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	604 089.4040
Nombre d'actions émises	304 463.6950
Nombre d'actions rachetées	-646 867.0270
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	261 686.0720
Catégorie	F-UKdist
Nombre d'actions en circulation au début de la période	53 115.0000
Nombre d'actions émises	4 715.9660
Nombre d'actions rachetées	-5 897.0000
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	51 933.9660
Catégorie	P-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	1 617 804.2820
Nombre d'actions émises	846 184.5980
Nombre d'actions rachetées	-875 315.0630
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	1 588 673.8170
Catégorie	P-dist
Nombre d'actions en circulation au début de la période	129 607.9030
Nombre d'actions émises	2 201.9480
Nombre d'actions rachetées	-7 045.0810
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	124 764.7700
Catégorie	Q-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	57 744.9210
Nombre d'actions émises	2 215.9460
Nombre d'actions rachetées	-3 094.9030
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	56 865.9640

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR*	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par action
F-UKdist	15.11.2023	20.11.2023	EUR	1.9138
P-dist	2.1.2024	5.1.2024	EUR	2.3126

¹ Voir note 4

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 avril 2024

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Medium-Term Notes, taux variable			
EUR			
EUR DEUTSCHE BAHN FINANCE BV-REG-S 3M EURIBOR+37BP 17-06.12.24	3 004 000.00	3 008 896.52	1.24
EUR ROYAL BANK OF CANADA-REG-S 3M EURIBOR+43BP 23-17.01.25	3 500 000.00	3 508 008.00	1.45
TOTAL EUR		6 516 904.52	2.69
Total des Medium-Term Notes, taux variable		6 516 904.52	2.69
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		6 516 904.52	2.69

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé

Bons du trésor à court terme, coupon zéro

EUR			
EUR FRANCE, REPUBLIC OF-BTF-REG-S TB 0.00000% 06.03.24-05.06.24	4 000 000.00	3 985 965.76	1.65
TOTAL EUR		3 985 965.76	1.65
Total des Bons du trésor à court terme, coupon zéro		3 985 965.76	1.65
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé		3 985 965.76	1.65

Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Certificats de dépôt en euros, coupon zéro

EUR			
EUR ABN AMRO BANK NV ECD 0.00000% 22.01.24-22.07.24	7 000 000.00	6 937 835.38	2.86
EUR BANK OF MONTREAL ECD 0.00000% 10.04.24-10.10.24	4 000 000.00	3 931 971.40	1.62
EUR CREDIT AGRICOLE SA/LONDON ECD 0.00000% 28.02.24-28.11.24	3 000 000.00	2 934 240.30	1.21
EUR CREDIT AGRICOLE SA/LONDON ECD 0.00000% 01.03.24-01.10.24	4 000 000.00	3 935 400.52	1.63
EUR JYSKE BANK A/S ECD 0.00000% 02.04.24-02.10.24	4 000 000.00	3 934 995.08	1.63
EUR MIZUHO BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 18.04.24-01.07.24	3 000 000.00	2 979 733.65	1.23
EUR MUFG BANK LTD ECD 0.00000% 23.04.24-23.09.24	3 000 000.00	2 953 047.51	1.22
EUR NATIONAL AUSTRALIA BK LONDON ECD 0.00000% 06.03.24-06.09.24	2 000 000.00	1 973 127.62	0.81
EUR NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD ECD 0.00000% 05.04.24-05.12.24	4 000 000.00	3 910 180.56	1.61
EUR NORDEA BANK AB ECD 0.00000% 14.08.23-14.05.24	3 000 000.00	2 995 491.78	1.24
EUR ROYAL BANK OF CANADA ECD 0.00000% 07.08.23-07.05.24	5 500 000.00	5 495 864.39	2.27
EUR SUMITOMO MITSUI TRUST BANK LT ECD 0.00000% 18.04.24-18.07.24	5 000 000.00	4 957 114.15	2.05
TOTAL EUR		46 939 002.34	19.38
Total des Certificats de dépôt en euros, coupon zéro		46 939 002.34	19.38

Euro Commercial Papers, coupon zéro

EUR			
EUR ABN AMRO BANK NV ECP 0.00000% 04.04.24-04.10.24	1 000 000.00	983 546.18	0.41
EUR AUS & NZ BANKING GROUP LTD ECP 0.00000% 09.04.24-09.10.24	4 000 000.00	3 932 889.16	1.62
EUR AUSTRALIA & NEW ZEALAND BK GP ECP 0.00000% 25.10.23-03.05.24	4 000 000.00	3 998 727.08	1.65
EUR BANQE FDRATVE DU CRDIT-REG-S ECP 0.00000% 18.09.23-21.05.24	5 000 000.00	4 988 607.25	2.06
EUR BAYERISCHE LANDESBANK ECP 0.00000% 29.02.24-29.08.24	2 000 000.00	1 974 438.28	0.81
EUR BERLIN HYP AG-REG-S ECP 0.00000% 12.02.24-12.08.24	5 000 000.00	4 945 795.70	2.04
EUR BERLIN HYP AG-REG-S ECP 0.00000% 17.04.24-17.09.24	3 000 000.00	2 956 266.96	1.22
EUR BNP PARIBAS SA ECP 0.00000% 14.02.24-14.08.24	5 000 000.00	4 943 301.40	2.04
EUR BRED BANQUE POPULAIRE ECP 0.00000% 27.11.23-27.05.24	4 000 000.00	3 988 155.16	1.65
EUR BRED BANQUE POPULAIRE ECP 0.00000% 25.03.24-27.01.25	3 000 000.00	2 918 218.20	1.20
EUR BUNDESIM MBH-REG-S ECP 0.00000% 30.04.24-31.05.24	2 000 000.00	1 993 444.40	0.82
EUR BUNDESIMMOBILIENGESELLS-REG-S ECP 0.00000% 27.03.24-27.06.24	3 000 000.00	2 981 783.28	1.23
EUR BUNDESIMMOBILIENGESELLS-REG-S ECP 0.00000% 15.04.24-17.06.24	3 000 000.00	2 984 868.72	1.23
EUR COOPERATIEVE RAB BK UA-REG-S ECP 0.00000% 14.08.23-14.05.24	1 000 000.00	998 520.53	0.41
EUR COOPERATIEVE RAB BK UA-REG-S ECP 0.00000% 03.11.23-03.05.24	2 000 000.00	1 999 365.20	0.83
EUR CREDIT AGRICOLE SA ECP 0.00000% 08.01.24-08.07.24	1 000 000.00	992 533.07	0.41
EUR DEN NORSKE BANK ASA ECP 0.00000% 04.12.23-04.06.24	4 000 000.00	3 985 283.04	1.65
EUR DEUTSCHE BANK AG ECP 0.00000% 09.02.24-09.08.24	2 000 000.00	1 978 957.64	0.82

UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR*

* anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR Sustainable
Rapport semestriel au 30 avril 2024

L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR	
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
EUR DEUTSCHE BANK AG LONDON ECP 0.00000% 13.02.24-13.08.24	2 000 000.00	1 978 133.38	0.82
EUR DNB NOR BANK ASA ECP 0.00000% 20.11.23-20.05.24	2 000 000.00	1 995 786.68	0.82
EUR DZ BANK AG DEUTSCHE ZTR-REG-S ECP 0.00000% 21.08.23-21.05.24	3 000 000.00	2 993 364.72	1.24
EUR DZ BANK AG DEUTSCHE ZTR-REG-S ECP 0.00000% 20.11.23-20.05.24	1 000 000.00	997 893.34	0.41
EUR DZ PRIVATBANK SA-REG-S ECP 0.00000% 16.04.24-16.07.24	4 000 000.00	3 967 155.92	1.64
EUR HSBC CONTINENTAL EUROPE SA ECP 0.00000% 20.02.24-20.08.24	7 000 000.00	6 916 935.27	2.86
EUR JYSKE BANK A/S ECP 0.00000% 26.03.24-30.09.24	3 000 000.00	2 951 854.59	1.22
EUR KOMMUNALBANKEN AS-REG-S ECP 0.00000% 19.04.24-19.07.24	4 000 000.00	3 965 893.32	1.64
EUR LA BANQUE POSTALE ECP 0.00000% 30.01.24-28.06.24	6 000 000.00	5 961 893.58	2.46
EUR NORDEA BANK ABP-REG-S ECP 0.00000% 11.04.24-15.10.24	1 000 000.00	982 387.37	0.41
EUR NORDEA BANK ABP-REG-S ECP 0.00000% 22.06.23-27.05.24	1 000 000.00	997 105.90	0.41
EUR NORDEA BANK ABP-REG-S ECP 0.00000% 08.11.23-08.05.24	1 000 000.00	999 140.74	0.41
EUR NORDEA BANK ABP-REG-S ECP 0.00000% 22.01.24-22.07.24	3 000 000.00	2 973 453.60	1.23
EUR OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 17.08.23-17.05.24	3 000 000.00	2 994 513.39	1.24
EUR OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 09.01.24-09.07.24	3 000 000.00	2 977 574.46	1.23
EUR OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 28.02.24-29.11.24	1 000 000.00	978 423.79	0.40
EUR OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 04.03.24-04.12.24	1 000 000.00	977 937.17	0.40
EUR PROCTER & GAMBLE CO ECP 0.00000% 03.04.24-03.07.24	9 000 000.00	8 939 814.30	3.69
EUR SBAB BANK AB ECP 0.00000% 15.02.24-15.08.24	4 000 000.00	3 954 508.96	1.63
EUR SBAB BANK AB ECP 0.00000% 12.03.24-12.09.24	3 000 000.00	2 957 249.28	1.22
EUR SKANDINAVISKA ENS BANKE-REG-S ECP 0.00000% 29.02.24-30.08.24	2 000 000.00	1 974 298.86	0.81
EUR SKANDINAVISKA ENS BANKE-REG-S ECP 0.00000% 14.03.24-16.12.24	3 000 000.00	2 929 422.87	1.21
EUR SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN ECP 0.00000% 04.04.24-04.10.24	3 000 000.00	2 950 718.28	1.22
EUR SVENSKA HANDELSBANKEN ECP 0.00000% 15.11.23-15.05.24	5 000 000.00	4 991 742.85	2.06
EUR SVENSKA HANDELSBANKEN AB ECP 0.00000% 22.03.24-23.12.24	1 000 000.00	975 662.82	0.40
EUR SVENSKA HANDELSBANKEN AB ECP 0.00000% 22.04.24-22.10.24	4 000 000.00	3 926 923.32	1.62
EUR SWEDBANK AB-REG-S ECP 0.00000% 29.02.24-30.08.24	6 000 000.00	5 922 936.24	2.45
EUR SWEDBANK AB-REG-S ECP 0.00000% 16.04.24-16.10.24	2 000 000.00	1 964 733.06	0.81
EUR TORONTO-DOMINION BANK/THE ECP 0.00000% 04.12.23-04.06.24	6 000 000.00	5 977 046.46	2.47
EUR TOYOTA FINANCE AUSTRALIA PLC ECP 0.00000% 24.04.24-24.10.24	2 500 000.00	2 453 437.85	1.01
TOTAL EUR		149 072 643.62	61.54
Total des Euro Commercial Papers, coupon zéro		149 072 643.62	61.54
Total des Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		196 011 645.96	80.92

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Fonds d'investissement, ouvert

Irlande

EUR UBS (IRL) SELECT MONEY MARKET FUND-EUR-S-DIST	954.82	9 548 200.00	3.94
TOTAL Irlande		9 548 200.00	3.94
Total des Fonds d'investissement, ouvert		9 548 200.00	3.94
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		9 548 200.00	3.94
Total du Portefeuille-titres		216 062 716.24	89.20
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités		2 018 263.14	0.83
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires		24 000 000.00	9.91
Autres actifs et passifs		131 389.92	0.06
Total de l'Actif net		242 212 369.30	100.00

UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR*

* anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR Sustainable
Rapport semestriel au 30 avril 2024

L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

UBS (Lux) Money Market SICAV – USD*

Données principales

Date	ISIN	30.4.2024	31.10.2023	31.10.2022
Actif net en USD		185 984 141.23	195 207 704.68	207 752 557.56
Catégorie F-acc	LU0957231367			
Actions en circulation		517 123.8370	599 196.2490	324 940.4180
Valeur nette d'inventaire par action en USD		112.35	109.32	104.08
Catégorie P-acc	LU0146075105			
Actions en circulation		499 096.8140	552 480.2460	1 102 776.5160
Valeur nette d'inventaire par action en USD		134.78	131.40	125.60
Catégorie Q-acc	LU0357834315			
Actions en circulation		522 956.6200	505 931.6710	329 193.1480
Valeur nette d'inventaire par action en USD		115.92	112.87	107.61

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % de l'actif net

Grande-Bretagne	11.19
France	11.13
Allemagne	10.60
Pays-Bas	7.93
Irlande	6.68
Australie	6.34
Suède	6.07
Japon	5.85
Canada	5.30
Norvège	3.76
Belgique	3.75
Singapour	3.17
Finlande	3.09
Espagne	2.12
Luxembourg	2.07
Supranationaux	1.61
Corée du Sud	1.04
TOTAL	91.70

Répartition économique en % de l'actif net

Banques & instituts de crédit	73.37
Etablissements financiers et sociétés de participation	11.63
Fonds de placement	4.02
Organisations supranationales	1.61
Assurances	1.07
TOTAL	91.70

Etat des actifs nets

	USD
Actif	30.4.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	168 215 567.29
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	2 340 375.64
Total portefeuille-titres (note 1)	170 555 942.93
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	4 469 959.41
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires	14 000 000.00
A recevoir sur souscriptions	1 255 050.26
Intérêts à recevoir sur titres	105 685.31
Intérêts à recevoir sur liquidités	15 062.23
Autres actifs	31 679.32
TOTAL Actif	190 433 379.46
Passif	
A payer sur achats de titres (note 1)	-1 983 935.63
A payer sur rachats	-2 416 959.48
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-46 620.29
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-1 722.83
Total des Provisions pour frais	-48 343.12
TOTAL Passif	-4 449 238.23
Actifs nets à la fin de la période	185 984 141.23

Etat des opérations

	USD
Revenus	1.11.2023-30.4.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	590 419.14
Intérêts sur titres	105 685.31
Dividendes	200 943.83
TOTAL des Revenus	897 048.28
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-270 836.31
Taxe d'abonnement (note 3)	-8 934.82
Autres commissions et frais (note 2)	-27 826.23
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-11 563.17
TOTAL des Charges	-319 160.53
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	577 887.75
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	5 720.00
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	4 299 107.41
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	618.68
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	4 305 446.09
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de la période	4 883 333.84
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-5 720.00
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	40 141.63
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	34 421.63
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	4 917 755.47

Variations de l'actif net

	USD
	1.11.2023-30.4.2024
Actif net au début de la période	195 207 704.68
Souscriptions	87 619 524.33
Rachats	-101 760 843.25
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-14 141 318.92
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	577 887.75
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	4 305 446.09
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	34 421.63
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	4 917 755.47
Actifs nets à la fin de la période	185 984 141.23

Evolution des actions en circulation

	1.11.2023-30.4.2024
Catégorie	F-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	599 196.2490
Nombre d'actions émises	380 789.0880
Nombre d'actions rachetées	-462 861.5000
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	517 123.8370
Catégorie	P-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	552 480.2460
Nombre d'actions émises	212 131.9150
Nombre d'actions rachetées	-265 515.3470
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	499 096.8140
Catégorie	Q-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	505 931.6710
Nombre d'actions émises	149 924.4830
Nombre d'actions rachetées	-132 899.5340
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	522 956.6200

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 avril 2024

Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Certificats de dépôt en euros, taux fixe			
USD			
USD KBC BANK NV ECD 5.45000% 20.02.24-20.05.24	5 000 000.00	4 999 952.00	2.69
TOTAL USD		4 999 952.00	2.69
Total des Certificats de dépôt en euros, taux fixe		4 999 952.00	2.69

Certificats de dépôt en euros, coupon zéro

USD			
USD ABN AMRO BANK NV ECD 0.00000% 26.02.24-27.08.24	2 000 000.00	1 964 335.56	1.06
USD BANK OF MONTREAL ECD 0.00000% 04.10.23-05.07.24	1 000 000.00	990 071.24	0.53
USD BARCLAYS BANK PLC ECD 0.00000% 10.01.24-10.10.24	1 000 000.00	975 689.37	0.52
USD CANADIAN IMPERIAL BANK OF COM ECD 0.00000% 10.11.23-10.05.24	3 000 000.00	2 995 456.89	1.61
USD CREDIT AGRICOLE SA/LONDON ECD 0.00000% 04.04.24-04.10.24	5 000 000.00	4 884 487.50	2.63
USD GOLDMAN SACHS INTL BANK-REG-S ECD 0.00000% 15.03.24-16.09.24	5 000 000.00	4 895 155.10	2.63
USD MITSUBISHI UFJ TRUST & BK/LON ECD 0.00000% 27.03.24-27.09.24	2 000 000.00	1 954 771.48	1.05
USD MIZUHO BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 05.02.24-07.05.24	4 000 000.00	3 995 773.36	2.15
USD MIZUHO BANK LTD/SYDNEY ECD 0.00000% 02.02.24-02.07.24	2 000 000.00	1 980 930.08	1.07
USD MUFG BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 09.04.24-09.07.24	2 000 000.00	1 978 812.06	1.06
USD OP CORPORATE BANK PLC ECD 0.00000% 20.02.24-18.02.25	6 000 000.00	5 743 323.60	3.09
USD ROYAL BANK OF CANADA ECD 0.00000% 19.10.23-19.07.24	2 000 000.00	1 976 241.18	1.06
USD SANTANDER UK PLC PLC-REG-S ECD 0.00000% 01.02.24-02.05.24	3 000 000.00	2 999 101.95	1.61
USD SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ECD 0.00000% 22.04.24-24.06.24	2 000 000.00	1 983 294.42	1.07
USD SUMITOMO MITSUI TRUST BK LTD ECD 0.00000% 15.02.24-15.05.24	3 000 000.00	2 993 227.83	1.61
USD SUMITOMO MITSUI TRUST BK LTD ECD 0.00000% 08.04.24-08.07.24	2 000 000.00	1 979 024.00	1.06
TOTAL USD		44 289 695.62	23.81
Total des Certificats de dépôt en euros, coupon zéro		44 289 695.62	23.81

Certificats de dépôt en euros, taux variable

USD			
USD COMMONWEALTH BK OF AUST ECD VAR 08.02.24-02.12.24	2 000 000.00	1 998 042.24	1.07
USD LLOYDS BANK PLC-144A-REG-S ECD FLR 13.02.24-13.09.24	2 000 000.00	2 000 070.00	1.08
TOTAL USD		3 998 112.24	2.15
Total des Certificats de dépôt en euros, taux variable		3 998 112.24	2.15

Euro Commercial Papers, coupon zéro

USD			
USD ABN AMRO BANK NV ECP 0.00000% 04.03.24-04.09.24	2 000 000.00	1 961 958.40	1.05
USD ALLIANZ SE-REG-S ECP 0.00000% 02.02.24-02.05.24	2 000 000.00	1 999 395.18	1.07
USD AUSTRALIA & NEW ZEALAND BANK ECP 0.00000% 12.10.23-12.07.24	2 000 000.00	1 978 557.46	1.06
USD AUSTRALIA & NEW ZEALAND BANK ECP 0.00000% 09.04.24-09.10.24	2 000 000.00	1 951 957.82	1.05
USD BANCO SANTANDER SA ECP 0.00000% 25.01.24-25.07.24	3 000 000.00	2 961 862.74	1.59
USD BANCO SANTANDER SA ECP 0.00000% 05.02.24-05.08.24	1 000 000.00	985 672.63	0.53
USD BARCLAYS BANK PLC-REG-S ECP 0.00000% 24.07.23-22.07.24	2 000 000.00	1 975 313.24	1.06
USD BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 15.09.23-14.06.24	1 000 000.00	993 303.89	0.53
USD BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 14.02.24-14.08.24	1 000 000.00	984 257.38	0.53
USD BERLIN HYP AG-REG-S ECP 0.00000% 20.02.24-20.08.24	2 000 000.00	1 966 249.26	1.06
USD BNP PARIBAS ISSUANCE BV-REG-S ECP 0.00000% 16.01.24-16.07.24	5 000 000.00	4 942 000.25	2.66
USD BNP PARIBAS SA ECP 0.00000% 01.11.23-01.05.24	5 000 000.00	4 998 486.55	2.69
USD BQE FEDERATIVE DU CRMUT-REG-S ECP 0.00000% 03.01.24-03.01.25	2 000 000.00	1 928 227.18	1.04
USD BQE FEDERATIVE DU CRMUT-REG-S ECP 0.00000% 26.02.24-27.08.24	2 000 000.00	1 964 864.60	1.06
USD COOPERATIEVE RABOBANK-REG-S ECP 0.00000% 18.09.23-16.09.24	1 000 000.00	979 262.75	0.53
USD DEKABANK DEUTSCHE GIROZENTRAL ECP 0.00000% 15.03.24-16.09.24	1 000 000.00	979 374.09	0.53
USD DEKABANK DEUTSCHE GIROZENTRAL ECP 0.00000% 26.03.24-26.09.24	4 000 000.00	3 911 554.64	2.10
USD DEUTSCHE BANK AG ECP 0.00000% 27.12.23-27.06.24	3 000 000.00	2 974 030.11	1.60
USD DEUTSCHE BANK AG ECP 0.00000% 11.01.24-11.07.24	1 000 000.00	989 276.25	0.53
USD DEUTSCHE BANK AG ECP 0.00000% 22.01.24-24.06.24	2 000 000.00	1 983 574.90	1.07

UBS (Lux) Money Market SICAV – USD*

* anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – USD Sustainable
Rapport semestriel au 30 avril 2024

L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD	
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
USD DNB BANK ASA ECP 0.00000% 08.11.23-08.05.24	7 000 000.00	6 991 718.72	3.76
USD DZ BK AG DEUT ZEN-GENBK REG-S ECP 0.00000% 26.04.24-28.10.24	2 000 000.00	1 946 459.76	1.05
USD DZ PRIVATBANK SA-REG-S ECP 0.00000% 16.04.24-16.01.25	4 000 000.00	3 844 656.76	2.07
USD EUROFIMA ECP 0.00000% 16.02.24-16.05.24	3 000 000.00	2 992 883.58	1.61
USD ING BANK NV-REG-S ECP 0.00000% 06.03.24-06.09.24	5 000 000.00	4 903 411.15	2.64
USD KOREA DEVELOPMENT BANK ECP 0.00000% 20.11.23-18.11.24	2 000 000.00	1 939 597.70	1.04
USD LANDESBANK BADEN-WUERTTEMBERG ECP 0.00000% 31.01.24-31.07.24	1 000 000.00	986 266.86	0.53
USD LLOYDS TSB BK PLC ECP 0.00000% 11.09.23-09.09.24	1 000 000.00	980 520.97	0.53
USD SBAB BANK AB ECP 0.00000% 09.02.24-09.08.24	2 000 000.00	1 969 948.94	1.06
USD SKANDINAVISKA ENSKIL BK-REG-S ECP 0.00000% 07.07.23-05.07.24	1 000 000.00	990 255.29	0.53
USD SKANDINAVISKA ENSKILDA-REG-S ECP 0.00000% 29.08.23-27.08.24	500 000.00	491 148.84	0.26
USD SKANDINAVISKA ENSKIL BK-REG-S ECP 0.00000% 13.02.24-13.08.24	1 000 000.00	984 393.87	0.53
USD SOCIETE GENERALE SA-REG-S ECP 0.00000% 05.10.23-05.07.24	4 000 000.00	3 961 765.04	2.13
USD SOCIETE GENERALE SA-REG-S 0.00000% 30.10.23-30.07.24	2 000 000.00	1 973 522.08	1.06
USD SOCIETE GENERALE-REG-S ECP 0.00000% 07.07.23-05.07.24	1 000 000.00	990 441.26	0.53
USD SWEDBANK AB-REG-S ECP 0.00000% 21.06.23-18.06.24	3 000 000.00	2 978 352.33	1.60
USD SWEDBANK AB-REG-S ECP 0.00000% 22.09.23-20.09.24	2 000 000.00	1 957 462.96	1.05
USD SWEDBANK AB-REG-S ECP 0.00000% 05.04.24-07.10.24	1 000 000.00	976 167.06	0.52
USD SWEDBANK AB-REG-S ECP 0.00000% 18.04.24-17.04.25	1 000 000.00	948 510.54	0.51
USD TEMASEK FINANCIAL II PT-REG-S ECP 0.00000% 29.02.24-30.08.24	5 000 000.00	4 910 792.65	2.64
USD TEMASEK FINANCIAL II PT-REG-S ECP 0.00000% 22.03.24-22.07.24	1 000 000.00	987 829.82	0.53
USD TORONTO DOMINION BANK ECP 0.00000% 18.09.23-16.09.24	2 000 000.00	1 958 465.26	1.05
USD TORONTO DOMINION BANK ECP 0.00000% 08.11.23-08.08.24	5 000 000.00	4 925 209.80	2.65
USD TOYOTA FINANCE AUSTRALIA LTD ECP 0.00000% 10.04.24-10.10.24	6 000 000.00	5 854 438.80	3.15
USD ZURICH FINACE IRLND DES-REG-S ECP 0.00000% 22.02.24-22.08.24	2 000 000.00	1 964 976.46	1.06
USD ZURICH FINACE IRLND-REG-S ECP 0.00000% 05.04.24-05.07.24	3 000 000.00	2 969 807.25	1.60
TOTAL USD		109 788 183.07	59.03
Total des Euro Commercial Papers, coupon zéro		109 788 183.07	59.03
Total des Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		163 075 942.93	87.68

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Fonds d'investissement, ouvert

Irlande

USD UBS (IRL) SELECT MONEY MARKET FUND-USD-S-DIST	748.00	7 480 000.00	4.02
TOTAL Irlande		7 480 000.00	4.02
Total des Fonds d'investissement, ouvert		7 480 000.00	4.02
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		7 480 000.00	4.02
Total du Portefeuille-titres		170 555 942.93	91.70
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités		4 469 959.41	2.40
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires		14 000 000.00	7.53
Autres actifs et passifs		-3 041 761.11	-1.63
Total de l'Actif net		185 984 141.23	100.00

UBS (Lux) Money Market SICAV – USD*

* anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – USD Sustainable
Rapport semestriel au 30 avril 2024

L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Note 1 – Principales méthodes comptables

La clôture des comptes a été effectuée conformément aux méthodes comptables généralement reconnues pour les fonds de placement au Luxembourg. Les principales méthodes comptables sont les suivantes:

a) Calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire (valeur de l'actif net) ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion par part d'un compartiment ou d'une catégorie de parts sont exprimés dans la monnaie de compte du compartiment ou de la catégorie de parts considéré(e) et calculés chaque jour ouvrable en divisant l'actif net total du compartiment revenant à chaque catégorie de parts par le nombre de parts en circulation au titre de la catégorie concernée dudit compartiment. La valeur nette d'inventaire est publiée chaque jour ouvrable dans la partie du site Internet accessible au grand public relativement à chaque compartiment. La valeur nette d'inventaire d'une part peut également être calculée lors des jours au cours desquels aucune part n'est émise ou rachetée conformément à la section suivante. Une telle valeur nette d'inventaire pourra être publiée dans la partie du site Internet accessible au grand public relativement à chaque compartiment, mais ne devra être utilisée qu'à des fins de calcul des commissions et des performances, ou pour établir des statistiques de performance. Elle ne pourra en aucun cas servir de base dans le cadre de demandes de souscription et de rachat.

On entend ici par «jour ouvrable» les jours ouvrables bancaires habituels (c.-à-d. tous les jours où les banques sont ouvertes durant les heures de bureau normales) au Luxembourg, à l'exception du 2 janvier et des 24 et 31 décembre, de certains jours fériés non légaux au Luxembourg et des jours auxquels les Bourses des principaux pays où le compartiment investit sont fermées ou lors desquels 50% ou plus des placements du compartiment ne peuvent être évalués de manière adéquate.

Les «jours fériés non légaux» sont des jours durant lesquels les banques et établissements financiers sont fermés.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire attribuable aux différentes catégories de parts d'un compartiment est déterminé, en tenant compte des commissions prélevées sur chaque catégorie de parts, par le rapport entre les parts en circulation de chaque catégorie de parts et le total des parts émises du compartiment; il change à chaque émission ou rachat de parts.

b) Principes d'évaluation

– les produits dérivés et autres actifs cotés en Bourse sont évalués aux derniers cours de marché connus. Lorsque ces produits dérivés ou autres actifs sont cotés sur plusieurs Bourses, c'est le dernier cours disponible auprès de la Bourse constituant le marché principal de ces placements qui est retenu.

Dans le cas de produits dérivés et autres actifs faisant l'objet de transactions limitées en Bourse, mais négociés entre courtiers sur un marché secondaire régi par des règles de

fixation des prix conformes aux usages, la Société de gestion peut évaluer ces produits dérivés et autres actifs sur la base de ces prix. Les produits dérivés et autres actifs qui ne sont pas cotés en Bourse mais négociés sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et en fonctionnement régulier sont évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

- les actifs qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé et pour lesquels aucun prix adéquat ne peut être obtenu sont évalués par la Société de gestion selon d'autres principes qu'elle choisit en toute bonne foi sur la base des prix probables de réalisation. Ces principes seront toujours conformes au règlement sur les fonds monétaires.
- les produits dérivés qui ne sont pas cotés en Bourse (produits dérivés de gré à gré) sont évalués sur la base de prix obtenus de sources indépendantes. Si seule une source indépendante est disponible pour l'évaluation d'un produit dérivé, la probabilité du prix d'évaluation est déterminée à l'aide de modèles de calcul reconnus par la Société de gestion et le réviseur d'entreprises du Fonds sur la base de la valeur vénale de l'instrument sous-jacent du produit dérivé.
- les parts ou actions d'autres fonds monétaires sont évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire connue. Certaines parts ou actions d'autres fonds monétaires peuvent être évaluées sur la base d'une estimation fournie par des prestataires de confiance, indépendants du gestionnaire de portefeuille ou du conseiller en placement du fonds cible (estimation de prix). L'évaluation des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé et ouvert au public sera effectuée sur la base des courbes correspondantes. L'évaluation reposant sur les courbes se rapporte aux composantes Taux d'intérêt et Spread de crédit. A cet égard, les principes suivants sont appliqués: pour chaque instrument du marché monétaire, les taux d'intérêt suivant la durée résiduelle sont interpolés. Le taux d'intérêt ainsi calculé est converti en un cours de marché après ajout d'un spread de crédit qui rend compte de la solvabilité du débiteur sous-jacent. Ce spread de crédit est ajusté en cas de modification importante de la solvabilité de l'émetteur. Les produits d'intérêt de chaque compartiment perçus entre le jour de l'ordre concerné et la date de valeur considérée sont pris en compte dans l'évaluation de l'actif du compartiment concerné. La valeur d'inventaire par part intègre ainsi au jour d'évaluation considéré les revenus d'intérêt estimés.
- les instruments du marché monétaire, produits dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que la devise de référence du compartiment considéré et qui ne sont pas couverts par des transactions sur devises sont évalués au cours de change équivalant à la moyenne entre le prix d'achat et le prix de vente qui sont connus au Luxembourg ou, à défaut, sur le marché le plus représentatif de cette devise.
- les dépôts à terme et les placements fiduciaires sont évalués à leur valeur notionnelle majorée des intérêts courus.
- la valeur des opérations d'échange est calculée par un prestataire externe et une seconde évaluation indépendante est mise à disposition par un autre prestataire externe. Le calcul s'effectue sur la base de la valeur actualisée nette (Net Present Value) de tous les flux de trésorerie, entrées comme sorties. Dans certains cas particuliers, des calculs internes –

reposant sur des modèles et des données de marché mis à disposition par Bloomberg – et/ou des évaluations fondées sur des déclarations de courtiers peuvent être utilisés. Les méthodes de calcul dépendent des instruments considérés et sont définies conformément à la politique d'évaluation d'UBS en vigueur (UBS Valuation Policy).

La Société est autorisée à appliquer de bonne foi d'autres critères d'évaluation généralement reconnus et vérifiables afin d'obtenir une évaluation adéquate de l'actif net si, du fait de circonstances particulières, une évaluation effectuée selon les règles susmentionnées s'avère irréalisable ou inexacte.

Dans des circonstances exceptionnelles, des évaluations supplémentaires peuvent être effectuées dans le courant de la journée, auquel cas elles s'appliquent aux émissions et rachats ultérieurs d'actions.

Les coûts d'achat ou de vente réels des titres et des placements d'un compartiment peuvent, du fait de frais et taxes et des écarts entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents, être différents du dernier prix disponible ou de la valeur nette d'inventaire, selon le cas, utilisé pour calculer la valeur nette d'inventaire par action. Ces coûts ont un effet négatif, dit de «dilution», sur la valeur d'un compartiment. Afin d'atténuer cet effet, le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, appliquer un ajustement anti-dilution à la valeur nette d'inventaire par action («Swing Pricing»).

Les actions sont en principe émises et rachetées sur la base d'un prix unique, qui correspond à la valeur nette d'inventaire par action. Toutefois, afin de limiter l'effet de dilution, la valeur nette d'inventaire par action est ajustée comme indiqué ci-après lors des jours d'évaluation, et ce, indépendamment du fait que le compartiment fasse état de souscriptions nettes ou de rachats nets le jour d'évaluation concerné. Si aucune souscription ni aucun rachat n'est effectué lors d'un jour d'évaluation d'un compartiment ou d'une catégorie d'un compartiment, la valeur nette d'inventaire par action non ajustée est utilisée comme prix. Le Conseil d'administration détermine à sa discrétion dans quelles circonstances un ajustement anti-dilution est appliqué. En règle générale, la nécessité d'appliquer un ajustement anti-dilution dépend du volume des souscriptions ou des rachats d'actions du compartiment concerné. Le Conseil d'administration peut appliquer un ajustement anti-dilution dès lors qu'il estime que, à défaut, les actionnaires existants (dans le cas de souscriptions) ou les actionnaires restants (dans le cas de rachats) pourraient être lésés. Un ajustement anti-dilution peut notamment être appliqué lorsque:

- un compartiment enregistre un recul constant (c.-à-d. une sortie nette de capitaux du fait de rachats);
- un compartiment enregistre d'importantes souscriptions nettes au regard de sa taille;
- un compartiment fait état de souscriptions nettes ou de rachats nets lors d'un jour d'évaluation; ou
- dans tout autre cas où le Conseil d'administration estime qu'il est dans l'intérêt des actionnaires d'appliquer un ajustement anti-dilution.

Lors de l'ajustement anti-dilution, selon que le compartiment fait état de souscriptions nettes ou de rachats nets, la valeur nette d'inventaire par action est majorée ou minorée d'une valeur reflétant de manière appropriée, selon le Conseil d'administration, les frais et taxes ainsi que les écarts susmentionnés. Plus précisément, la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné est ajustée (à la hausse ou à la baisse) d'un montant correspondant (i) aux charges fiscales estimées, (ii) aux frais de transaction encourus par le compartiment dans certaines circonstances et (iii) à l'écart estimé entre le cours acheteur et le cours vendeur des titres dans lesquels le compartiment investit. Dans la mesure où certains marchés d'actions et pays appliquent dans certaines circonstances des structures de frais différentes selon que l'on se place dans un contexte d'achat ou de vente, les ajustements effectués au titre des entrées nettes de capitaux et des sorties nettes de capitaux peuvent être différents. Les ajustements ne peuvent généralement pas dépasser 1% de la valeur nette d'inventaire par action alors en vigueur. Le Conseil d'administration peut décider d'appliquer temporairement un ajustement anti-dilution supérieur à 1% de la valeur nette d'inventaire par action alors applicable au titre de tout compartiment et/ou jour d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, en cas de forte volatilité et/ou illiquidité du marché, de conditions de marché exceptionnelles, de perturbation du marché, etc.), à condition qu'il puisse apporter la preuve qu'un tel ajustement est représentatif des conditions de marché en vigueur et répond au meilleur intérêt des actionnaires. L'ajustement anti-dilution est calculé selon la méthode déterminée par le Conseil d'administration. Les actionnaires seront informés par le biais des canaux de communication habituels lors de l'introduction et du retrait des mesures temporaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'un compartiment est calculée séparément. Cependant, les ajustements anti-dilution s'appliquent au prorata dans une même mesure à la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie. L'ajustement anti-dilution s'effectue au niveau du compartiment et se rapporte aux opérations en capital, non aux différentes transactions individuelles effectuées par les investisseurs.

Au 30 avril 2024, la méthodologie du Swing Pricing n'était pas implémentée.

c) Bénéfice/perte net(te) réalisé(e) sur ventes de titres

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes de titres sont calculé(e)s sur la base du coût d'acquisition moyen des titres vendus.

d) Conversion des devises étrangères

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur le jour d'évaluation. Les revenus et frais exprimés dans des devises autres que celle des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur à la date de paiement. Les bénéfices ou pertes de change sont enregistré(e)s dans l'état des opérations.

Le coût d'acquisition des titres libellés en devises autres que celle de référence des différents compartiments est converti au «Mid Closing Spot Rate» en vigueur au jour de l'achat.

e) Comptabilisation des transactions sur portefeuille-titres

Les transactions au sein du portefeuille-titres sont comptabilisées les jours de négociation.

f) Comptes semestriels combinés

Les comptes semestriels combinés sont établis en EUR. Les différentes valeurs nettes d'inventaire combiné, l'état combiné des opérations et état combiné des variations de l'actif net au 30 avril 2024 représentent la somme des valeurs correspondantes de chaque compartiment converties en EUR au taux de change en vigueur le jour de clôture.

Le taux de change suivant a été utilisé pour la conversion du rapport semestriel combiné au 30 avril 2024:

Taux de change

EUR 1 = USD 1.069250

g) Enregistrement des revenus

Les revenus des intérêts sont capitalisés sur une base journalière.

Note 2 – Commission de gestion forfaitaire

La Société verse chaque mois pour les différents compartiments une commission de gestion forfaitaire, calculée sur la valeur nette d'inventaire moyenne des compartiments reprise dans le tableau ci-après:

UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR¹

UBS (Lux) Money Market SICAV – USD²

	Commission de gestion forfaitaire maximale par an	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «P»	0.500%	0.550%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «K-1»	0.240%	0.270%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «K-B»	0.035%	0.035%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «K-X»	0.000%	0.000%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «F»	0.100%	0.130%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «Q»	0.240%	0.290%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «QL»	0.100%	0.150%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «INSTITUTIONAL»	0.180%	0.210%

Commission de gestion forfaitaire maximale par an

Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»

Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «PREFERRED»	0.140%	0.170%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «PREMIER»	0.100%	0.130%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «I-B»	0.035%	0.035%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «I-X»	0.000%	0.000%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «U-X»	0.000%	0.000%

¹ anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR Sustainable

² anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – USD Sustainable

Pour les catégories d'actions suivantes, la commission de gestion forfaitaire effective s'élève à:

UBS (Lux) Money Market SICAV	31.10.2023	30.4.2024
– EUR ¹ F-acc	0.100%	0.100%
– EUR ¹ F-UKdist	0.100%	0.100%
– EUR ¹ P-acc	0.500%	0.500%
– EUR ¹ P-dist	0.500%	0.500%
– EUR ¹ Q-acc	0.240%	0.240%
– USD ² F-acc	0.100%	0.100%
– USD ² P-acc	0.500%	0.500%
– USD ² Q-acc	0.240%	0.240%

¹ anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR Sustainable

² anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – USD Sustainable

La commission de gestion forfaitaire est appliquée dans les cas suivants:

1. Pour la gestion, l'administration, la gestion de portefeuille et, le cas échéant, la distribution du Fonds, ainsi que pour toutes les tâches du dépositaire comme la conservation et la surveillance de l'actif du Fonds, le transfert des paiements et les autres tâches énumérées au chapitre «Dépositaire et Agent payeur central» du prospectus, une commission de gestion forfaitaire maximale est facturée au Fonds sur la base de sa valeur nette d'inventaire conformément aux indications suivantes. Cette commission est imputée pro rata temporis à l'actif du Fonds lors de chaque calcul de la valeur nette d'inventaire et payée respectivement chaque mois (commission de gestion forfaitaire maximale). La commission de gestion forfaitaire maximale ne sera prélevée que lors du lancement des catégories de parts concernées. Une vue d'ensemble de la commission de gestion forfaitaire maximale figure à la section «Les compartiments et leur politique de placement propre» du prospectus.

Cette commission est reflétée dans les Etats des opérations comme Commission de gestion forfaitaire (note 2).

2. La commission de gestion forfaitaire maximale n'inclut pas les rémunérations et coûts accessoires suivants, qui sont imputés en sus à l'actif du Fonds:
- a) L'ensemble des coûts accessoires résultant de la gestion de l'actif du Fonds pour l'achat et la vente des placements (écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, courtages conformes au marché, commissions, redevances, etc.). Ces coûts sont en principe imputés lors de l'achat ou de la vente des placements concernés. En dérogation à cette règle, ces coûts accessoires, encourus lors de l'achat et de la vente de placements dans le cadre de l'exécution de l'émission et du rachat de parts, sont couverts par le recours au *Swinging Pricing* conformément au chapitre «Valeur nette d'inventaire, prix d'émission, de rachat et de conversion» du prospectus;
 - b) Les redevances dues à l'autorité de surveillance pour la constitution, la modification, la liquidation et la fusion du Fonds, ainsi que les éventuels frais des autorités de surveillance et, le cas échéant, des Bourses sur lesquelles les compartiments sont cotés;
 - c) Les honoraires de la société d'audit pour l'audit annuel ainsi que pour les attestations liées aux constitutions, aux modifications, à la liquidation et aux fusions du Fonds, ainsi que les autres honoraires payés à la société d'audit pour les services qu'elle fournit dans le cadre de la gestion du Fonds et dans le respect des prescriptions légales;
 - d) Les honoraires des conseillers juridiques et fiscaux ainsi que des notaires en lien avec les constitutions, les enregistrements dans des pays de commercialisation, les modifications, la liquidation et les fusions du Fonds, de même que la défense générale des intérêts du Fonds et de ses investisseurs, dans la mesure où des prescriptions légales ne l'excluent pas explicitement;
 - e) Les coûts afférents à la publication de la valeur nette d'inventaire du Fonds ainsi que l'ensemble des coûts relatifs aux avis aux investisseurs, y compris les coûts de traduction;
 - f) Les coûts afférents aux documents juridiques du Fonds (prospectus, DICI, rapports annuels et semestriels, ainsi que tous les autres documents légalement requis dans le pays de domicile et dans les pays de commercialisation);
 - g) Les coûts afférents à un éventuel enregistrement du Fonds auprès d'une autorité de surveillance étrangère, notamment les commissions prélevées par l'autorité de surveillance étrangère, les coûts de traduction et l'indemnisation du représentant ou de l'Agent payeur à l'étranger;
 - h) Les coûts liés à l'exercice de droits de vote ou de droits de créancier par le Fonds, y compris les honoraires de consultants externes;
 - i) Les coûts et les honoraires en lien avec la propriété intellectuelle enregistrée au nom du Fonds ou avec les droits d'utilisation du Fonds;
 - j) Tous les coûts induits par des mesures extraordinaires prises par la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille ou le dépositaire en vue de défendre les intérêts des investisseurs;
 - k) En cas de participation à des recours collectifs dans l'intérêt des investisseurs, la Société de gestion peut imputer les coûts de tiers en résultant (p.ex. les frais

d'avocat et de dépositaire) à l'actif du Fonds. La Société de gestion peut en outre imputer l'ensemble des dépenses administratives dans la mesure où celles-ci sont démontrables et peuvent être présentées ou prises en considération dans le cadre de la publication du TER du Fonds;

- l) Les frais, coûts et charges payables aux administrateurs de la société (y compris les dépenses raisonnables, la couverture d'assurance et les frais de déplacement raisonnables liés aux réunions du Conseil d'administration ainsi que la rémunération des administrateurs).

Cette commission est reflétée dans les Etats des opérations comme Autres commissions et frais (note 2).

3. La Société de gestion peut verser des rétrocessions en vue de couvrir l'activité de commercialisation de la Société.

La Société supporte également tous les impôts prélevés sur ses actifs et revenus, notamment la taxe d'abonnement.

Aux fins de comparaison générale avec les règles de rémunération de différents fournisseurs de Fonds n'appliquant pas de commission de gestion forfaitaire, la commission de gestion maximale correspond à 80% de la commission forfaitaire de gestion.

Pour la catégorie d'actions «I-B», une commission couvrant les frais d'administration du fonds (qui incluent les frais propres à la société, à l'agent administratif et au dépositaire) est prélevée. Les frais liés à la gestion des actifs et à la commercialisation sont directement facturés dans le cadre d'un contrat distinct entre l'actionnaire et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses représentants agréés.

Pour les catégories d'actions «I-X», «K-X» et «U-X», les frais relatifs aux prestations à fournir en ce qui concerne la gestion des actifs et l'administration du Fonds (qui inclut les frais propres à la Société, à l'agent administratif et au dépositaire) ainsi que la commercialisation sont acquittés via les rémunérations dues à UBS Asset Management Switzerland AG en vertu d'un contrat distinct conclu avec l'investisseur.

Pour les catégories d'actions «K-B», les frais relatifs aux prestations à fournir en ce qui concerne la gestion des actifs sont acquittés via les rémunérations dues à UBS Asset Management Switzerland AG ou à l'un de ses distributeurs agréés en vertu d'un contrat distinct conclu avec l'investisseur. Tous les frais pouvant être imputés avec précision à des compartiments individuels leur sont portés en compte.

Tous les frais pouvant être imputés avec précision à des compartiments individuels leur sont portés en compte.

Les frais attribuables aux catégories d'actions leur échoient. Lorsque des frais se rapportent à plusieurs ou à l'ensemble des compartiments/catégories d'actions, ils sont imputés aux compartiments/catégories d'actions concerné(e)s au prorata de leur valeur nette d'inventaire.

Pour les compartiments qui, aux termes de leur politique de placement, peuvent investir dans d'autres fonds monétaires existants, des frais peuvent être encourus à la fois au niveau du compartiment et du fonds cible concerné. A cet égard, la commission de gestion du fonds cible, dans lequel est investi l'actif du compartiment, peut s'élever jusqu'à 3%, sous réserve d'éventuelles rétrocessions.

Dans le cas de placements dans des parts de fonds gérés directement ou indirectement par la Société de gestion elle-même ou par une autre société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte importante, la participation du compartiment au fonds cible ne doit pas être assujettie aux commissions d'émission et de rachat éventuelles du fonds cible.

Des informations détaillées sur les coûts récurrents (ou frais courants) de la Société sont disponibles dans les DIC.

Note 3 – Taxe d'abonnement

La Société est régie par la législation luxembourgeoise. En vertu de la législation luxembourgeoise actuellement en vigueur, la Société n'est assujettie à aucun impôt à la source, sur le revenu, sur les plus-values ou sur la fortune au Luxembourg. Toutefois, une taxe d'abonnement réduite de 0.01% par an, payable à la fin de chaque trimestre, est prélevée au Grand-Duché de Luxembourg sur l'actif net total de chaque compartiment. L'actif net total de chaque compartiment au terme de chaque trimestre constitue la base du calcul de cette taxe.

Note 4 – Distribution des revenus

L'assemblée générale des actionnaires de chaque compartiment détermine, sur proposition du Conseil d'administration de la Société après la clôture des comptes annuels, si et dans quelle mesure les différents compartiments procèdent à des distributions. Les distributions ne peuvent avoir pour effet de faire descendre l'actif net de la Société en dessous du minimum prévu par la loi. Lorsque des distributions sont effectuées, elles sont versées dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'administration de la société est autorisé à verser des dividendes intérimaires et à suspendre le versement des distributions.

Afin que les distributions correspondent aux droits réels des investisseurs, il est procédé à une péréquation des revenus.

Note 5 – Accords de commissions en nature

Au cours de la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024, aucun «Accords de commissions en nature» n'a été effectué au nom d'UBS (Lux) Money Market SICAV et les «Accords de commissions en nature» étaient égales à zéro.

Note 6 – Total Expense Ratio (TER)

Ce ratio de référence a été calculé conformément à la «Directive sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER)» publiée par Asset Management Association Switzerland (AMAS) dans sa version actuelle. Il exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur l'actif net (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage dudit actif net.

TER pour les 12 derniers mois:

UBS (Lux) Money Market SICAV	Total Expense Ratio (TER)
– EUR ¹ F-acc	0.14%
– EUR ¹ F-UKdist	0.14%
– EUR ¹ P-acc	0.54%
– EUR ¹ P-dist	0.54%
– EUR ¹ Q-acc	0.28%
– USD ² F-acc	0.14%
– USD ² P-acc	0.54%
– USD ² Q-acc	0.28%

¹ anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR Sustainable

² anciennement UBS (Lux) Money Market SICAV – USD Sustainable

La commission de gestion forfaitaire effective peut changer au cours de la période de rapport (voir note 2).

Les TER des catégories d'actions ayant été moins de 12 mois en circulation ont été annualisés.

Les frais de transaction, les frais d'intérêts, les frais de prêt de titres et tous autres frais éventuels liés aux couvertures du risque de change ne sont pas inclus dans le TER.

Note 7 – Changements de dénomination

Les changements de dénomination suivants ont eu lieu:

Précédente dénomination	Nouvelle dénomination	Date
UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR Sustainable	UBS (Lux) Money Market SICAV – EUR	15.12.2023
UBS (Lux) Money Market SICAV – USD Sustainable	UBS (Lux) Money Market SICAV – USD	15.12.2023

Note 8 – Événement postérieur

Il n'y a eu aucun événement après la fin de la période nécessitant un ajustement ou une divulgation dans les états financiers.

Note 9 – Droit applicable, juridiction compétente et langue faisant foi

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg est compétent pour tous les litiges entre les actionnaires, la Société et le dépositaire. Le droit luxembourgeois est d'application. S'agissant d'actions intentées par des investisseurs étrangers, la Société et/ou le dépositaire peuvent toutefois se soumettre à la juridiction des pays dans lesquels les actions sont offertes et vendues.

La version anglaise de ce rapport fait foi; la Société de gestion et le dépositaire peuvent toutefois reconnaître comme obligatoires pour eux-mêmes et pour le Fonds les traductions qu'ils ont validées dans des langues de pays dans lesquels des actions sont offertes et vendues et qui concernent les actions ayant été vendues aux investisseurs de ces pays.

Annexe 1 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Au cours de la période du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni de swap sur rendement total au sens du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) N° 648/2012 («SFTR») n'ont été effectués. Dès lors, aucune information au sens de l'article 13 du règlement précité ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport semestriel.

 Follow us on LinkedIn

www.ubs.com

